



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU : 21 MAI 2026

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Mot du Maire**
4. **Administration et greffe**
  - 4.1 **Approbation du nouveau protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Boniface et la Corporation de développement communautaire de Saint-Boniface relatif au soutien financier municipal – Autorisation au Maire et à la Direction générale à signer ledit protocole**

*Considérant que la Municipalité souhaite soutenir financièrement la Corporation de façon annuelle pour l'appuyer dans sa mission communautaire et sportive, et ce, dans une perspective de saine gestion, de transparence et d'équité. Le présent protocole vise à compléter les ententes existantes entre les parties, sans avoir pour effet de remplacer ou de modifier quelconques modalités prévues aux dites ententes, sauf celles précisées au présent protocole.*
  - 4.2 **Approbation d'une entente spécifique entre la Municipalité de Saint-Boniface et la Corporation de développement communautaire de Saint-Boniface relative au projet de rénovation de l'aréna – Autorisation au Maire et à la Direction générale à signer ladite entente**

*Considérant que la Corporation souhaite effectuer prochainement des travaux de restauration majeurs et possiblement d'agrandissement du bâtiment de l'aréna, ce qui nécessite des investissements importants. Les parties ont conclu un protocole d'entente qui prévoit la possibilité de convenir entre-elles, une entente spécifique et distincte visant la réalisation d'un projet d'immobilisation entrepris par la Corporation. La présente entente encadre les conditions particulières applicables au projet d'immobilisation de la Corporation visant à rénover et agrandir l'aréna dans le cadre de l'aide du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.*
  - 4.3 **Résolution d'appui au projet de la Corporation de développement communautaire de Saint-Boniface pour le projet de rénovation de l'aréna afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du Gouvernement du Québec**
  - 4.4 **Engagement de la Municipalité de Saint-Boniface de modifier et remplacer le bail emphytéotique existant afin d'y intégrer de nouvelles dispositions conditionnellement à l'obtention de l'aide financière provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du Gouvernement du Québec**

*La Municipalité accepte de remplacer le bail existant à la date de signature de la présente entente afin d'en établir un nouveau prenant effet à cette même date. Ces modifications sont conditionnelles à l'obtention, par la Corporation, de la subvention PAFIRSPA. Les principales modifications portent sur la vocation de l'aréna, laquelle devient un centre multisports ainsi que sur la prolongation de la durée du bail, de même que sur le cautionnement d'un emprunt contracté par la Corporation, dont le montant ne pourra excéder un million de dollars (1 000 000 \$).*
5. **Période de questions**
6. **Clôture de la séance**

**N.B. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 2 juin 2026.**

